



JE DOIS ETRE HOSPITALISE(E)

- Si vous savez que vous devez être hospitalisé(e), veuillez vérifier si vous êtes en possession de votre assur card de Medexel. Si vous ne l'avez pas, avertissez le service RH afin qu'il puisse en demander une nouvelle;
- Lorsqu'un enregistrement avec assur card, le système tiers payant sera activé ce qui veut dire que les factures de l'hôpital seront immédiatement envoyées à Medexel;
- Si vous n'êtes pas en possession d'une assur card au moment de l'hospitalisation, le système de tiers payant ne sera pas activé et les factures seront automatiquement envoyées à votre domicile. Vous pouvez soumettre les factures plus tard à Medexel pour un éventuel remboursement via une des manières suivantes:
 - o Online via mymedexel-plateforme
 - o par e-mail à info@medexel.be
 - o Par la poste à Medexel – Boulevard Louis Mettwie 74-76, 1080 Bruxelles, service Allianz collectif
- Lorsqu'un enregistrement sans assur card, il est important d'annexer le document "déclaration en cas d'hospitalisation ou d'accident" ainsi que le formulaire "avis de changement". Les deux formulaires pouvant être retrouvés sur l'intranet de Krinkels.

Veerle Loockx – veerle.loockx@krinkels.be

Petula Hoolants – petula.hoolants@krinkels.be

Carine Meert - carine.meert@krinkels.be

Général – hr@krinkels.be